

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du Mardi 2 Mai 2023 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 27 Avril 2023 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 2 Mai 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le deux Mai à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents** : Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Thierry Duclos, Bruno De Arcangelis, Maud Marini

**Absents excusés** : Monsieur Courtade Mathieu, Mesdames Fischer Stéphanie, Christelle Legoff

**Absents** : Monsieur Domingues Bernard

Monsieur Lheullier Sylvain est nommé secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal du 3 Avril 2023
2. Délibération d'attribution de subventions aux associations
3. Délibération pour Décision Modificatives (achat armoire forte)

Questions diverses :

- Elections des délégués pour les élections sénatoriales (Septembre 2023)

**1) Approbation du procès-verbal du 3 avril 2023 :**

Suite à l'envoi du compte rendu joint à la convocation, Monsieur le Maire demande aux conseillers leurs observations.

Les membres du conseil municipal n'ayant pas d'observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2023, Monsieur le Maire informe que celui-ci est approuvé à l'unanimité.

9 Pour, 0 Contre et 0 Abstention.

**2) Délibération d'attribution de subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre note des demandes de subventions effectuées par les différentes associations. Pour cela, Monsieur le Maire propose d'attribuer les sommes suivantes aux différentes associations, à savoir :

- Le Comité des Fêtes : 1500€ soit 1225€ de subvention + 275€ pour la participation des verres ecocup
- L'Amicale des Bleuets : 1430€
- L'Association Saint-Martin : 1200€
- L'Amicale des Maires : 50€
- L'ADMR : 444€
- L'A.A.P.P.M.A. : 100€

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

Le Conseil Municipal donne son accord pour le versement des subventions prévues à chaque association.

L'attribution des subventions aux Associations est approuvée à l'unanimité

### **3) Délibération pour Décision Modificatives (achat armoire forte)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent et prudent d'acheter une armoire forte pour sécuriser les documents de l'Etat Civil. A ce jour, cette dépense n'a pas été noté au budget. Il est obligatoire de faire une décision modificative qui va permettre de faire une opération comptable pour abonder l'opération avec des crédits suffisants.

Le conseil municipal accepte que Monsieur le maire effectue cette transaction.

Le vote est effectué à main levée

0 Abstention

0 Contre

9 Pour

La délibération pour décision modificative est approuvée à l'unanimité.

### **4) Questions diverses :**

- Elections sénatoriales (Septembre 2023) : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un conseil municipal se tiendra le vendredi 9 juin 2023 pour désigner des délégués et des suppléants concernant les élections sénatoriales

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 heures 00.

Monsieur Le Maire,

Secrétaire de mairie

Bruno MORA

Signature des Conseillers Municipaux

NOM ET PRENOM DU OU DE LA CONSEIL (LERE)	SIGNATURE
FISCHER Stéphanie	
LHEUILLIER Sylvain	
ASCON Jean-Paul	
COLLEAU Joël	
COURTADE Mathieu	
DE ARCANGELIS Bruno	
DOMINGUES Bernard	
DUCLOS Thierry	
GARCIA Hyacinthe	
LE GOFF MARCOS Christelle	
MARINI Maud	
TURON LABAR Fabienne	